

CONSEIL SCIENTIFIQUE 11 Février 2010

Etaient présents : P. BINCZAK, Président, E. BAUTIER, Vice-présidente
F. AGOSTA, M. BARRA-JOVER, A. EL MHAMEDI, M. ESCOLA, C. FAVERZANI, J-L FOURNEL, H.
GAUMONT-PRAT, A.-M. HELVÉTIUS, A. RODIONOFF, E. SALES-WUILLEMIN, N. SIGOT, I.
TRUCK, H. WERTZ (Enseignants-chercheurs)
M.-C. LAMICHE (IATOSS), H. RAINVILLÉ (IATOSS)

Invité permanent présent :

David CONSTANS-MARTIGNY (Directeur du Service des Relations internationales)

Excusés :

A. BERTHO (procuration), PH. BOUQUILLION (procuration), F. DOUZET, A. FILLER, J.-P. OLIVE
(procuration), F. PAQUIEN-SEGUY, V. SUMPFF (procuration), M. VAHABI (procuration)
P. COCQUET (procuration), A. JACQUESSON
M. AZZOUG (procuration), C. CHOQUET (procuration), M. DUNEZ (procuration),

ORDRE DU JOUR

Conseil plénier

- Informations du Président
- Rapport d'activité des PUV
- Comité de sélection
- Comptes rendus des représentants du CS élus dans les différentes commissions de l'université (ce point n'a pu être traité)
- Charte des Thèses
- Désignation de représentants à la Commission de déontologie de la Recherche
- Questions diverses.

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

QUESTION DES PLAGIATS.

Saisi à propos de cas de plagiat et de copié-collé dans des Masters et dans des thèses de doctorat au sein de l'université, le Conseil scientifique entend prendre des mesures rapides et rigoureuses, il rappelle qu'il est de la responsabilité des directeurs et co-directeurs de thèse d'assurer la vérification de l'originalité des textes produits. Il est également possible d'envisager des sanctions (conseil de discipline, suspension de la fonction de directeur de thèse...).

Le CS met en place une Commission de déontologie, et propose la composition suivante :

- les trois Vice Président(e)s
- les directeurs des Ecoles doctorales.
- deux membres du bureau du CS.

Pourront être sollicités pour s'adjoindre à cette commission des spécialistes de la section concernée par les dossiers à traiter.

Il demande à l'université d'acquiescer un logiciel de recherche de plagiat au plus vite de façon à ce que les directeurs de thèse puissent vérifier la validité de la thèse avant la soutenance.

Avis favorable à l'unanimité

Le CS propose d'autre part, qu'une information particulière concernant le plagiat et le copié-collé soit inscrite dans la nouvelle charte des thèses, document contractuel.

Avis favorable à l'unanimité

COMITÉ DE SÉLECTION DU DÉPARTEMENT DE CINÉMA

Soucieux de l'avenir de la recherche en cinéma, le Conseil scientifique demande instamment que les deux collègues (professeurs des universités) recrutés dans le département Cinéma en 2009 soient membres du Comité de sélection et se réserve la possibilité d'intervenir sur la composition nominative dudit Comité.

Il charge la Vice-présidente du CS de communiquer aux collègues concernés les principes souhaités par le CS quant au périmètre et à la composition du Comité de sélection.

Si ces principes n'étaient pas respectés, il demande que la Présidence et le Conseil d'administration soutiennent et relayent ces demandes qui lui paraissent à même de sauvegarder l'avenir de la recherche en cinéma à Paris 8.

Avis favorable à l'unanimité

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE CONTRAT DOCTORAL

Le CS propose la constitution d'une Commission consultative pour le contrat doctoral, comprenant 4 représentants étudiants élus par le collège des doctorants contractuels et 4 représentants du CS.

Le CS demande en conséquence au CA la modification du règlement intérieur en vue d'y intégrer l'existence d'une commission consultative.

Avis favorable à l'unanimité

DIRECTION DES PUV

Etant donné la démission de Pascale Thibaudeau, le CS propose de nommer Brigitte Le Guen comme seule directrice des PUV et que cette responsabilité fasse l'objet d'une décharge d'un demi-service.

Avis favorable à l'unanimité.

La prochaine séance du Conseil scientifique aura lieu le 25 Février 2010